

### *Agriculture*

aux efforts de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, les pêcheurs sont maintenant à l'abri des fluctuations brusques et imprévues qu'ils subissaient avant 1969, touchant maintenant des revenus justes et stables qui évoluent en fonction de la situation économique. Cependant, les éleveurs n'ont pas les mêmes avantages que leurs voisins. Comme de nombreux députés le savent, les prix du bétail sont actuellement d'environ 25 p. 100 inférieurs aux prix de revient et c'est encore pire pour les prix du porc.

Au début de mon discours, j'ai parlé de la mauvaise année qu'avaient connue les éleveurs de porc et de bœuf en 1980. En effet, leurs recettes ont alors diminué de 0.8 et 0.3 p. 100 respectivement. Je voudrais à présent comparer ce secteur à ceux pour lesquels il existe déjà des offices de commercialisation—notamment les secteurs du lait et des œufs. En 1980, les producteurs laitiers du Manitoba ont vu leurs recettes s'accroître de 14.8 p. 100, et les producteurs d'œufs, de 16.8 p. 100. L'on ne peut certes attribuer formellement cette différence aux offices de commercialisation, mais il ne fait aucun doute que ces derniers ont permis à leurs membres de stabiliser les prix obtenus pour leurs produits et donc leurs revenus, leur évitant les dents de scie qu'ont subi d'autres producteurs.

Il est grand temps de prendre des mesures qui une fois pour toutes mettront un terme à ces hauts et bas que connaissent les éleveurs de bœufs. Tout récemment, le député de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse) a demandé au ministre de tenir un plébiscite en vue de la création d'un office de commercialisation du porc et du bœuf. Le ministre n'a pas répondu à cette demande et nous condamnons aujourd'hui son inaction.

Toutefois, si le ministre changeait d'idée et décidait de créer des offices de commercialisation, mon parti et moi-même lui proposons d'envisager également d'en créer pour le colza, le lin et le seigle. À défaut de pareilles initiatives de la part du ministre, de nombreux producteurs pourraient ne jamais obtenir de prix équitables et stables pour leurs marchandises.

● (1730)

Au début de mon intervention, j'ai signalé la croisade menée par le ministre contre les taux d'intérêt élevés et leurs répercussions sur le financement à court et à long terme des agriculteurs débutants, et sur les frais d'exploitation de leurs terres. À ce sujet, nous estimons qu'il incombe au gouvernement d'utiliser les moyens à sa disposition, par exemple la Société de crédit agricole, pour intervenir effectivement au nom des agriculteurs.

Il suffit de se pencher sur les statistiques relatives au nombre des faillites agricoles pour constater la situation critique du financement dans ce secteur. En 1980, nous le savons tous, le nombre des faillites chez les agriculteurs était de 70 p. 100 plus élevé que l'année précédente; et jusqu'ici, au cours du premier trimestre de 1981, ce nombre a subi une nouvelle hausse de 70 p. 100. Des taux d'intérêt record incitent de plus en plus les agriculteurs à abandonner leurs terres; pourtant, notre gouvernement s'abstient pratiquement d'intervenir.

On trouve dans une vieille chanson de Woody Guthrie un couplet qui semble plutôt de mise aujourd'hui:

The mortgage worked the steadiest and the hardest of us all;  
It worked all week and Sundays, it worked each holiday;  
It settled down among us and never went away.

Permettez-moi de décrire à la Chambre à quel point les taux d'intérêt affectent les agriculteurs. Voici deux exemples. Dans

le premier cas, il s'agit d'un agriculteur de la Saskatchewan qui a acheté une demi-section de terre il y a trois ans, pour \$130,000. Il doit renégocier son emprunt hypothécaire de trois ans cette année, et le taux de ses intérêts passera de 10 à 20 p. 100. Cela signifie que les intérêts qu'il doit payer pour sa terre s'en trouvent doublés. Cet agriculteur est aussi propriétaire d'une autre section et d'une autre demi-section entièrement payées. Pour chaque boisseau de blé récolté sur cette ferme, y compris la partie entièrement payée, le coût des intérêts passe de \$1 à \$2. Le coût des intérêts sur le blé récolté dans la demi-section qu'il vient d'acheter est de \$8 le boisseau. Le prix qu'il se vend présentement à Thunder Bay est de \$6.57 le boisseau. Pourquoi continuerait-il à cultiver sa terre? Il peut tout vendre, investir à peu près \$400,000 toucher \$60,000 par an en intérêts, pendant qu'un Européen loue la terre à un jeune homme de la Saskatchewan qui pourra seulement rêver d'acheter la ferme qu'il cultivera comme fermier.

Dans le deuxième cas, il s'agit d'un jeune cultivateur de tabac de l'Ontario qui exploite sa ferme depuis 1973. Depuis deux ans, ses récoltes sont endommagées par la gelée et la maladie. Il vient de se constituer en société uniquement pour être admissible à une obligation de développement de la petite entreprise; mais ce faisant, il a augmenté ses frais d'intérêt. Le 30 avril 1980, ils s'élevaient à \$26,934. Le 30 avril 1981, ils étaient passés à \$58,163. Bien que le fait de rendre les petites fermes familiales non constituées en société admissibles aux obligations de développement des petites entreprises puisse aider, et que ce soit une mesure à envisager, les agriculteurs ne peuvent tout simplement pas supporter plus longtemps les taux d'intérêt actuels. Le gouvernement devrait se servir de la Société de crédit agricole pour les aider, mais cet organisme manque continuellement de fonds et cette année plus que jamais depuis cinq ans.

Il y a des mois, des groupes comme la Fédération canadienne de l'agriculture ont demandé au ministre d'accroître le financement de la SCA de 150 millions de dollars. Au lieu de cela, il a porté les taux d'intérêt de cet organisme à 14 p. 100. Il est difficile de croire que ce même ministre veuille vraiment que les agriculteurs financent leurs dettes à court terme par l'entremise de la SCA.

À l'instar de mes collègues, je crois que la Société de crédit agricole peut poser un défi aux banques en assouplissant les conditions d'emprunt et en permettant à l'emprunteur de se servir des sommes empruntées à un plus grand nombre de fins. Dans le passé, le gouvernement a été sourd à nos propositions, mais je me risque quand même à les répéter dans l'espoir improbable qu'elles seront mieux accueillies cette fois.

Premièrement, le ministre devrait accepter la proposition de la Fédération canadienne de l'agriculture et augmenter d'au moins 150 millions de dollars les capitaux dont dispose la SCA.

Deuxièmement, celle-ci devrait être autorisée à emprunter des capitaux sur le marché canadien au moyen de bons garantis à long terme du gouvernement.

Troisièmement, il faudrait établir un régime de rentes pour les agriculteurs qui prennent leur retraite, ce qui permettrait à ces derniers de ne pas être lourdement imposés sur des gains en capitaux tout en permettant à la société de crédit agricole de faire des investissements à long terme.